

Le don du sang pour tous !

Attendu depuis longtemps, le don du sang va être ouvert sans conditions aux homosexuels en Suisse à partir du 16 mars. En effet, l'orientation sexuelle faisait partie des critères qui figuraient pour faire un don du sang. A partir de 1983, en raison des risques du Sida, l'exclusion des Hommes ayant des relations Sexuelles avec des Hommes (HSH) était totale. En 2016 a été instituée la condition d'abstinence d'un an mais cette loi a suscité beaucoup de critiques de la part d'associations homosexuelles qui y voyaient une discrimination à leur égard. C'est pourquoi le ministère de la santé suisse a annoncé en février 2020 que pour pouvoir donner leur sang, l'année d'abstinence sera réduite à 4 mois tout en précisant qu'il s'agissait d'une "évolution" et "d'une première étape" vers un alignement des conditions du don pour les homosexuels sur celles des hétérosexuels, envisagé "à l'horizon 2022" .

Enfin, nous y voilà, le directeur général de la santé a annoncé le 11 janvier 2022 « qu'il n'y aurait plus aucune référence à l'orientation sexuelle » dans les questionnaires suisses donnés avant de faire don de son sang. Le décret ministériel a été signé le mercredi 12 janvier, pour une entrée en vigueur le 16 mars. Ainsi les dons de sang, en Suisse, seraient accessibles à toutes les orientations sexuelles avec les mêmes critères pour une personne homosexuelle que pour une personne hétérosexuelle.



L'ensemble des Suisses de plus de 18 ans pourra donner son sang « sans distinction en fonction de l'orientation sexuelle, à compter du 16 mars 2022. »

Explication :

*Nous sommes partis de **vrais articles** comme l'article du Parisien : « Don du sang pour les homosexuels : enfin l'égalité grâce à la loi bioéthique ? », **des sources fiables** comme Servicepublic.fr, **de vraies dates** : depuis le 16 mars 2022, en France les hommes ayant des relations homosexuelles ne sont plus tenus de respecter une période d'abstinence pour pouvoir donner leur sang, et **de vrais faits** : l'arrêté du 11 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2019 fixant les critères de sélection des donneurs de sang. Mais nous avons imaginé que c'était la Suisse qui faisait ce progrès social. En réalité, c'est la France qui a aboli les inégalités dans les questionnaires de don du sang. Elle a rejoint ainsi l'Espagne, Israël, l'Italie, et la Grande-Bretagne et bien d'autres qui ont déjà fait ce pas. En réalité, la Suisse a longtemps interdit le don du sang pour les personnes homosexuelles. Depuis 2017, c'est enfin autorisé mais le donneur homosexuel doit s'être abstenu de toute relation sexuelle durant les 12 derniers mois, même s'il a une relation stable au sein d'un couple. Nous avons donc écrit cet article Fake ! Pour sensibiliser le plus de monde possible dans l'espoir que toujours plus de pays adhèrent à une société plus égalitaire entre les personnes hétérosexuelles et homosexuelles.*

La photographie a été prise par Clémence Bauduin et publiée dans Le Parisien le 10 Juin 2021 dans son article : « Don du sang pour les homosexuels » : enfin l'égalité grâce à la loi bioéthique » .